

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 2 juillet 2021



L'an deux mil vingt et un, le 2 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 25 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DELHAIE - Maria BONZI - Frédérique LARRAS - Nicolas ISSEMANN - Jérôme PONTAL - Audrey ANTOUARD - Léa REVELLIN-PIALET - Bernard GUILLARME

Absents :

Pierre SIMIAN donne procuration à Jean-Paul BOIS
Alain VERRON donne procuration à Bernard GUILLARME

Absents excusés : Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Aurélie VERNAY

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2021.

Avant de commencer la séance, le maire remerciait les élus, les membres bénévoles et le personnel communal qui ont participé à l'organisation des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2021 07 38 : Choix d'un prestataire pour la fourniture et la distribution de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Afin de choisir, pour la rentrée de septembre 2021, un prestataire pour la fourniture et la distribution de repas en liaison froide au restaurant scolaire, un groupement de commande pour le compte de 3 communes de la CCCND (Charantonnay, Oytier Saint Oblas et Roche) a été réalisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publié le 27 avril 2021 sur la plateforme du Dauphiné Libéré. La date limite de dépôt des offres était fixée au 21 mai 2021 à 12h00.

Les critères d'appréciation retenus sont :

- Prix des prestations (45 %)
- Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique (30 %)
- Valeur gustative appréciée à partir d'échantillons fournis (25 %)

7 entreprises ont déposé une offre :

1. API RESTAURATION
2. COMPASS GROUP
3. GUILLAUD TRAITEUR
4. RESTAURATION FLEUR DE SEL
5. SCHB
6. SODEXO
7. ELRES

L'analyse des offres a été effectuée par la société Combi Consulting.

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues par chaque candidat.

Candidats	Critère prix (sur 45 %)	Critère valeur technique (sur 30%)	Critère valeur gustative (sur 25 %)	Total	Classement
API RESTAURATION	45.00	23.50	20.85	89.35	1
COMPASS GROUP	43.37	24.50	19.15	87.02	2
GUILLAUD TRAITEUR	39.56	18.00	18.35	75.91	5
RESTAURATION FLEUR DE SEL	37.00	17.00	10.85	64.85	7
SCHB	44.29	25.50	11.65	81.44	4
SODEXO	42.98	28.00	15.00	85.98	3
SELRES	39.12	22.50	11.65	73.27	6

Catherine PILLOIX précise que le critère concernant la valeur gustative consistait à faire goûter par des enfants les mets proposés par les candidats. Les enfants ont apprécié cette démarche et leur préférence s'est portée sur le candidat API RESTAURATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la société API RESTAURATION pour un montant de repas enfant de 2.72 € HT et adulte de 3.45 € HT, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché

Délibération n° 2021 07 39 : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement du restaurant scolaire,
Vu la délibération en date du 26 juin 2020 fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2020-2021,

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé d'appliquer, pour la restauration scolaire, les tarifs suivants :

Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	4.95 €
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	6.65 €
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche bénéficiaire d'un PAI , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	2.15 €
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs bénéficiaire d'un PAI , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	3.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2021-2022

Délibération n° 2021 07 40 : Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement de l'accueil périscolaire,
Vu la délibération en date du 26 juin 2020 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021,

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé d'appliquer, pour l'accueil périscolaire, les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarification en Euros
De 0 à 550	0.36 €/la ½ heure
551 à 850	0.51 €/la ½ heure
851 à 1000	0.66 €/la ½ heure
1001 à 1250	0.77 €/la ½ heure
1251 à 1500	1.02 €/la ½ heure
1501 et +	1.22 €/la ½ heure
Extérieurs	1.28 €/la ½ heure

Il est aussi proposé une diminution de 10 % pour les fratries à partir du 2^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2021-2022

Délibération n° 2021 07 41 : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Rapporteur : Catherine PILLOIX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant l'instruction en interne des DP (déclarations préalables) non créatrices de surface à compter du 1^{er} septembre 2021,

Il est proposé de :

- Créer un poste d'Adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet (31.5h)

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi créé seront inscrits au budget primitif 2021, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la création du poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

-**SUPPRIME** le poste d'adjoint administratif à temps non complet (31.5h)

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la création et suppression de ces postes.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

- Les travaux sur le réseau d'eau potable, eaux usées et pluviales se terminent.

-L'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public) dans le centre village se poursuit pour 3 semaines. Le gravillonnage de la chaussée est prévu fin juillet.

-Les travaux d'aménagement du carrefour du Rual ont débuté. La pose des bordures est terminée. La Croix ne pourra pas être conservée en l'état. Elle a été enlevée et sera refaite à l'identique par le service technique et déplacée.

-La mairie recherche une solution pour améliorer la sécurité de l'arrêt de bus au Bois de Roche.

- En réponse aux habitants de BeauSoleil et de l'Impasse des Passereaux pour sécuriser les piétons dans le secteur, il est envisagé de réaliser un passage piéton sur la RD 126 et de créer un cheminement piéton de la sortie de l'impasse des Passereaux jusqu'à l'entrée de la nouvelle plateforme de détente.

-Concernant l'aménagement des lots communaux, le bornage a été réalisé. Les travaux d'assainissement et d'élargissement de la rue de la Croix Serbinat vont débiter prochainement.

-Un nouveau potier envisage de s'installer dans le local poterie. Il souhaite installer une cuve à gaz à l'intérieur de la cour. Il est prévu aussi de construire un abri en terre paillée pour du rangement, de redonner vie à ce lieu et permettre aux habitants de le visiter.

-En cas d'orages ou des fortes pluies, des problèmes d'évacuations des eaux pluviales apparaissent en bas de la Rue du moulin. Plusieurs solutions sont à l'étude pour remédier à cette difficulté.

Commission communication – Véronique CHARDON

Le flash info de juin a été distribué à la fin du mois de juin.

La commission travaille sur l'attribution de noms à divers chemins piétons sur la commune.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

-Les salles communales ont été réouvertes ainsi que les vestiaires du stade.

-L'inauguration du city stade est prévu le 3 juillet à 11h. UNIFOOT organise un mini tournoi.

-Plusieurs élus travaillent sur la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est un plan qui vise à mettre en place une organisation au niveau de la mairie en cas de catastrophe ou d'accident grave sur la commune. Il n'est pas obligatoire vu le nombre d'habitants de la commune.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX et Valérie DELHAIE

- En cette fin d'année scolaire, Catherine PILLOIX remercie le personnel communal qui s'est adapté aux différents protocoles sanitaires successifs.
- Lors du dernier conseil de cantine, les enfants ont fait remarquer qu'ils appréciaient le city stade.
- Suite au dernier conseil d'école de la maternelle, il en ressort que 2 enseignantes font valoir leur droit à la retraite. La nomination d'une nouvelle directrice est en attente.
- Suite à la crise sanitaire, la kermesse de fin d'année n'a pas pu avoir lieu. Le sou des écoles a remis un cadeau à chaque élève.
- Pour la prochaine rentrée scolaire, les effectifs restent constants.
- Pour l'école élémentaire, les effectifs sont aussi constants pour la prochaine rentrée et le cycle piscine devrait reprendre si la situation le permet.
- Le K'fé des jeunes organise une rencontre le 30 juillet à 15h au stade à Roche pour les jeunes. A partir de 17h, la rencontre est ouverte à toute la population.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

- L'aménagement de la plateforme de Turitin est terminée. Des dalles amortissantes ont été posées sous la balançoire.
- Il est rappelé que le chemin entre la plateforme nouvellement créée et le hameau du Buyat est interdit aux 2 roues motorisés.
- Aménagement du city stade : il est opérationnel. Il est envisagé d'installer un porte vélo à proximité. Pour le bien-être de tous (riverains et jeunes enfants) il est fortement conseillé d'utiliser des ballons en mousse et non pas en cuir.
- Il est aussi rappelé qu'il est interdit de rouler en vélo, trottinette, skate et rollers à l'intérieur du city stade.
- Pour le plaisir des jeunes enfants, il est envisagé d'installer des petits jeux à proximité de la fontaine.
- Une étude est en cours pour installer des clés numériques pour l'accès à certains bâtiments communaux.

CCAS – Catherine PILLOIX

Une enquête menée par la CCCND sur l'analyse des besoins sociaux a été remise avec le flash de juin. Il est aussi possible de répondre en ligne sur le site de la CCCND.

Bernard GUILLARME

Avant la remise en service des salles communales, il demande qu'un test de fonctionnement soit effectué dans les douches du stade. Jean-Paul BOIS répond que le test sera réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Jeudi 2 septembre 2021 à 20h30 en mairie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.